



Montréal

Présentation du document de la Consultation prébudgétaire 2024

Perspectives budgétaires 2024

Présentatrice : Catherine Roch-Hansen
Service des finances

29 mars 2023

Le document d'appui : Perspectives budgétaires 2024

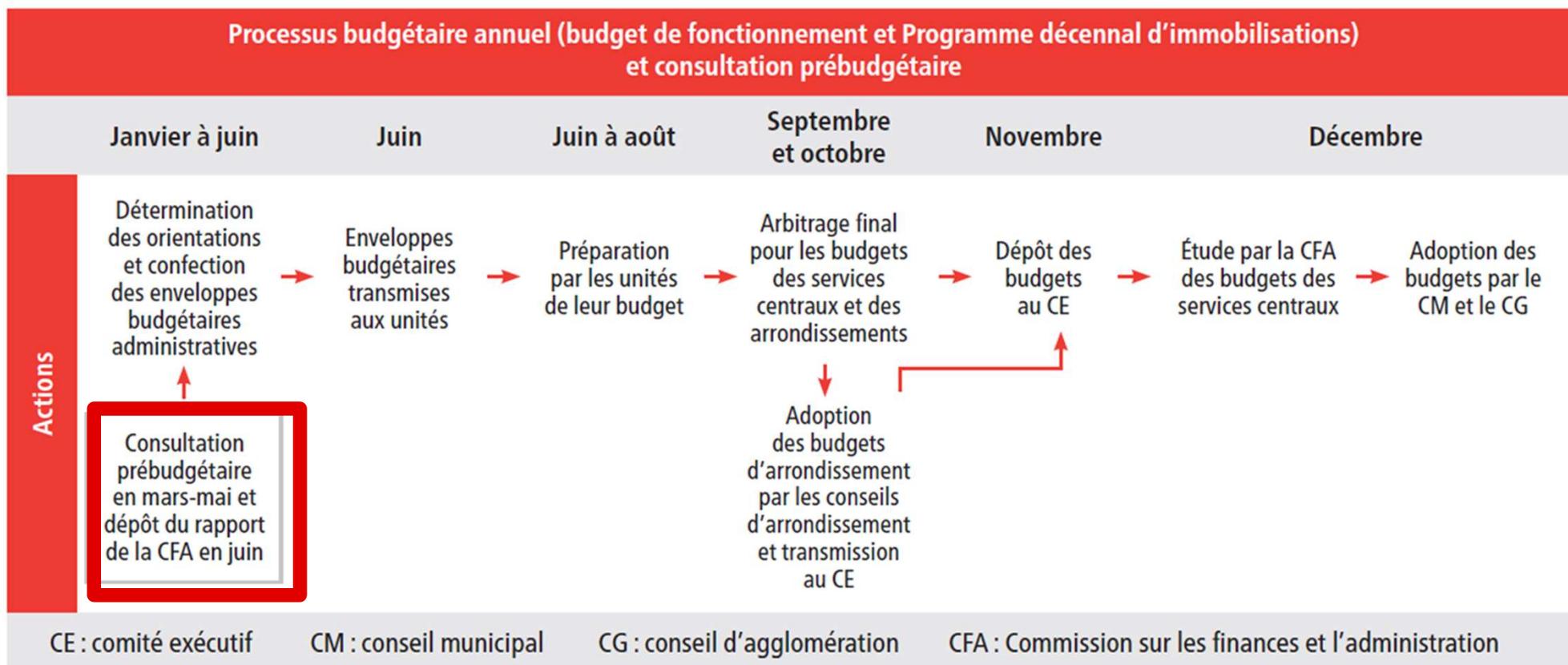
Principal objectif

Présenter de manière transparente certains enjeux auxquels la Ville sera confrontée en 2024 et les années suivantes

Trois sections du document

- Le contexte budgétaire
- Le processus budgétaire
- Les sujets de la consultation prébudgétaire 2024

Le processus budgétaire et la consultation



Le contexte budgétaire

Trois sous-sections

Le Chantier sur la fiscalité

Les perspectives économiques et Montréal en tant que locomotive pour l'économie du Québec

Qu'est-ce que l'agglomération de Montréal?

Le processus budgétaire

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?

Le budget de la Ville de Montréal comprend deux volets :

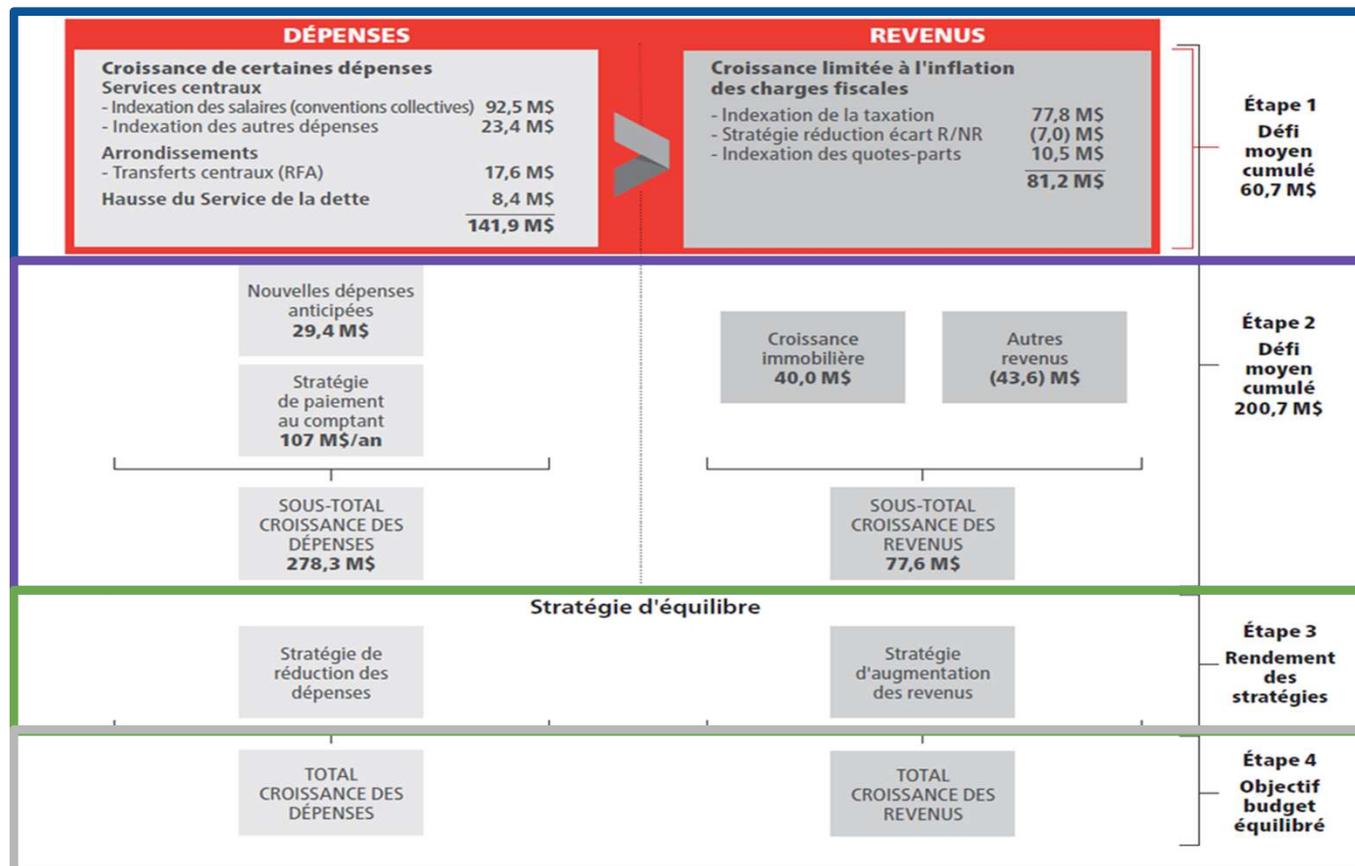
- le Programme décennal d'immobilisations (PDI)
- le budget de fonctionnement

***Illustration**

* Investissement en immobilisations
- l'achat d'une maison

* Budget de fonctionnement
- l'entretien du terrain
- l'électricité
- le chauffage

Le budget en cours et l'impact des décisions – moyenne sur 3 ans (2024-2026)



Les sujets de la consultation prébudgétaire 2024

Les sujets de la consultation prébudgétaire 2024

L'écofiscalité et la fiscalité

La revue des activités et des programmes

L'agglomération

L'écofiscalité et la fiscalité

La taxe kilométrique

La taxe kilométrique = tarif appliqué pour l'usage de la route

Deux avantages principaux

- Respecte le principe de l'utilisateur-payeur
- Permet des modulations visant à diminuer la congestion routière

Elle pourrait être amenée à financer le réseau routier et les transports collectifs, en remplacement graduel de la taxe sur l'essence

Solutions technologiques : utilisation d'un module ou d'un transpondeur doté ou non de GPS; application de téléphone intelligent avec GPS; odomètre, etc

Le territoire d'application peut se faire à l'échelle de la région métropolitaine mais présente plusieurs avantages si appliquée à l'ensemble du territoire du Québec

Axes de réflexion

1. Considérez-vous qu'une taxe kilométrique devrait être implantée ?

1.1 Si oui, devrait-elle être implantée à l'échelle de la région métropolitaine ou dans l'ensemble du Québec ?

1.2 Si non, pourquoi ?

2. Considérant que nos téléphones cellulaires enregistrent fréquemment nos déplacements et que de nombreux programmes d'assurance automobile proposent déjà l'utilisation d'un GPS, croyez-vous qu'un module doté d'un GPS devrait mesurer la taxe kilométrique ? Est-ce que vous proposez d'autres technologies ou moyens pour mesurer le kilométrage ? Lesquels ?

La tarification dynamique du stationnement sur rue

La tarification dynamique = varier le coût du stationnement sur rue (tarifié par les parcomètres) selon l'offre et la demande

Un taux d'occupation des espaces tarifés de 85 % serait associé à une rotation optimale

Tarifs sont trop élevés = taux d'occupation trop bas

Tarifs trop faibles = espaces trop rares

Mise en œuvre de la tarification dynamique dans certains secteurs de l'arrondissement de Ville-Marie au cours de l'année 2023

Axes de réflexion

1. Considérez-vous souhaitable d'implanter la tarification dynamique du stationnement sur rue à Montréal ?

1.1. Si oui, quelle serait la zone d'application : partout ? Sur les artères commerciales seulement ? Sur des places non tarifées actuellement ?

1.2. À l'aide de quelles technologies ?

2. Proposez-vous d'autres manières d'améliorer ou d'optimiser l'occupation des places de stationnement ? Lesquelles ?

Une mesure écofiscale : la taxe sur les surfaces imperméables

Le ruissellement des eaux correspond à un surplus d'eau s'écoulant à la surface du sol lorsque ces eaux ne réussissent pas à s'évaporer ou à s'infiltrer dans le sol

Précipitations importantes causent le dépassement de la capacité maximale du réseau municipal

Exemples de mesures écofiscales dans certaines villes :

- Un prélèvement variant en proportion des surfaces imperméables mesurées sur une propriété
- Un rabais en fonction de la présence de mesures de rétention des eaux pluviales dans un immeuble (ex. : citerne de récupération des eaux de pluie)

Axes de réflexion

1. Est-ce que la Ville de Montréal devrait étudier la mise en place d'une mesure écofiscale pour encourager les propriétaires à gérer les eaux de pluie qui ruissellent depuis leur propriété vers le réseau d'égouts municipal ?

2. Est-ce que cette mesure devrait s'appliquer à l'ensemble des propriétaires de la Ville ou seulement à une catégorie de propriétaires ? Dans ce cas, auprès de quelles propriétés cette mesure devrait-elle s'appliquer en priorité (ex. : propriétés au-delà d'une certaine superficie, immeubles résidentiels ou non résidentiels, etc.) ?

La taxe sur les logements vacants

La Ville de Montréal, comme tout le Québec, vit une crise du logement

La taxe sur les logements vacants serait imposée au(x) propriétaire(s) d'un logement

Dans les villes canadiennes utilisant cette mesure, la taxe correspond à un pourcentage de la valeur du logement au rôle de l'évaluation foncière

Axes de réflexion

1. Considérez-vous souhaitable d'imposer la taxe sur les logements vacants à Montréal ?

1.1 Si oui, quelle est l'étendue du territoire sur lequel elle devrait être appliquée ? L'île de Montréal ? La grande région métropolitaine ?

2. À l'instar de la Colombie-Britannique, êtes-vous d'accord avec l'établissement de taux différents, d'une part pour les citoyennes et citoyens ainsi que les résidentes et résidents permanents, et d'autre part pour les propriétaires venant de l'étranger ?

Les redevances de développement : financer les coûts du développement de nouveaux logements

Droit payé par les promoteurs et les constructeurs pour financer les infrastructures municipales nécessaires à leurs projets

Avantage : certains coûts liés au développement sont payés par ceux qui sont à l'origine des dépenses et non par l'ensemble des propriétaires

Axes de réflexion

1. Est-ce que la Ville de Montréal devrait implanter des redevances de développement sur son territoire afin de financer les coûts de développement de nouveaux logements ?
2. Quels types de coûts devraient être financés par le biais de ces redevances ?

La revue des activités et des programmes

La priorisation des services souhaités

Nécessité de la révision des activités

- Optimisation de dépenses
- Redéfinition des services offerts

Exemple : gestion des matières résiduelles

Axes de réflexion

1. Est-ce qu'il y a des activités pour lesquelles la Ville devrait ou pourrait réduire le niveau de service ?

1.1 Si oui, lesquelles ?

2. Par rapport aux types de services offerts par la Ville actuellement, est-ce qu'il y a des services qui devraient être assumés par les paliers supérieurs gouvernementaux ou même laissés à des organismes ou à des entreprises privées ?

L'optimisation des services et des équipements

Chaque arrondissement dispose d'équipements et d'employés, lesquels sont financés, par des transferts centraux, mais également par des revenus autonomes, comme la taxation locale

La Ville de Montréal et ses arrondissements explorent ensemble la mise en commun de leurs services, équipements et infrastructures dans le but de faire des économies et des gains d'efficacité

Axes de réflexion

1. Est-ce que vous seriez en faveur de la mise en commun d'équipements entre arrondissements ?

1.1 Si oui, lesquels?

2. Si le partage de certains équipements entre arrondissements génère des économies et des gains en efficacité, est-ce que, par exemple, une légère augmentation des délais de réponse et des délais d'accès serait acceptable ?

3. Quels services et équipements seraient mieux gérés au niveau des arrondissements ou au niveau des services centraux ?

L'agglomération

La fiscalité d'agglomération

Les dépenses communes à l'ensemble des 16 villes liées (sécurité publique, eau, transport en commun, gestion des matières résiduelles, etc.) sont partagées entre ces villes

Ces dépenses sont actuellement financées par quotes-parts, mais étaient auparavant financées par une fiscalité d'agglomération

Entre 2006 et 2008, la Ville de Montréal envoyait :

- Le compte de taxes pour les propriétaire à Montréal :
 - les taux municipaux
 - les taux d'agglomération
- Le compte de taxes pour les propriétaires dans les villes reconstituées :
 - uniquement les taux d'agglomération

Axe de réflexion

1. Est-ce que la Ville de Montréal devrait transmettre un compte de taxes distinct à l'ensemble des propriétaires des villes de l'agglomération pour le financement des dépenses d'agglomération ?

Les compétences d'agglomération

Au cours des années, des négociations entre la Ville de Montréal et les municipalités reconstituées ont mené à une modification, des compétences d'agglomération, généralement en réduisant les compétences d'agglomération. En voici quelques exemples :

- Retrait de la compétence d'agglomération sur la voirie artérielle (2008, portée rétroactive au 1er janvier 2006)
- Révision des équipements d'intérêt collectif en 2008
- En 2016, retrait de la compétence d'agglomération sur les investissements du centre-ville en contrepartie d'une contribution financière à Montréal de la part des villes reconstituées

Axe de réflexion

1. À l'exception du transport en commun, de l'eau et de la sécurité publique, quels services pourraient ne plus relever de l'agglomération et être intégralement sous la responsabilité de chacune des municipalités ?

Montréal 

Service des finances